le bien-être des investissements étrangers directs filtrent à travers les échanges, l'examen des structures des échanges permet de saisir certains des effets des investissements étrangers.

La connotation négative rattachée aux blocs commerciaux régionaux ne semble pas aussi accentuée dans le cas des blocs d'investissements régionaux. La principale inquiétude est que les pays moins influents soient laissés à l'écart des investissements étrangers directs à cause d'accords de libre-échange régionaux. Des multinationales peuvent choisir par exemple d'investir dans l'un des pays signataires à un accord régional de libre-échange donné, comme l'ALENA, et de servir toutes les économies de la région au moyen de ce seul emplacement. Pour un pays de la région, cela serait reçu comme une bénédiction, s'il est l'heureux élu, ou comme un désavantage, si ce n'est pas le cas. Quoi qu'il en soit, les investissements étrangers directs semblent convoités pratiquement partout au monde et de grands efforts sont déployés pour les attirer. Les inquiétudes soulevées par les investissements étrangers régionalisés ont trait essentiellement à la lutte que se livrent les pays pour obtenir ces ressources limitées et au rôle des accords économiques régionaux dans le choix d'un emplacement par les investisseurs.

Le présent document a pour but de déterminer si des blocs économiques, mesurés selon les structures des échanges et des investissements réels, sont en voie de formation ou de croissance. Il convient de noter que la définition de « bloc » n'est pas synonyme d'accord d'intégration régionale, car il peut exister des accords commerciaux régionaux entre des pays peu axés sur les échanges intra-régionaux. L'Amérique du Nord, par exemple, ne devrait pas être tenue pour un bloc commercial régional dès la signature de l'ALENA; si elle ne constituait pas un bloc, en pratique, la veille de la ratification de l'ALENA, elle n'en constituait sûrement pas un le lendemain. Les échanges intra-régionaux sont le seul indicateur de l'existence d'un bloc commercial régional. Par conséquent, le présent document se fonde sur les indicateurs économiques, et non pas juridiques ou politiques, pour déterminer si la régionalisation est de plus en plus accentuée dans les relations économiques internationales.

Le présent document explore la formation de blocs économiques régionaux et la régionalisation. Le premier chapitre traite de notions économiques générales comme la mondialisation et la régionalisation et s'attache à trouver une définition satisfaisante des blocs commerciaux qui soit distincte des définitions théoriques ou juridiques des unions douanières, des zones de libre-échange, et autres. Le chapitre suivant présente une recherche bibliographique destinée à familiariser le lecteur avec les idées actuelles. Diverses notions de « blocs » sont examinées à l'aide des méthodologies employées dans les ouvrages répertoriés. Cet examen fait ressortir la difficulté de l'enquête et l'importance de choisir des indicateurs appropriés pour évaluer l'existence d'une